



Accueil au 3^e étage du Bon Marché Rive Gauche
24 rue de Sèvres - Paris 7^e
Tél : 01 44 39 81 81 - www.lebonmarche.com

■
Horaires d'ouverture
de 10 h à 20 h les lundis, mardis, mercredis et samedis
de 10 h à 21 h les jeudis et vendredis

Avril 2010 - Illustrations Jean-Philippe Delhomme - Le Bon Marché - 414728337 RCS de Paris - 24 rue de Sèvres 75007 Paris

Le cercle des initiés, mode d'emploi





Crédit reconstituable d'une durée d'un an renouvelable, Taux Effectif Global révisable au 01/04/2010 : 21.31 % pour un solde débiteur jusqu'à 1500 € et 19.44 % de 1500.01 € à 7500 €. Mensualités calculées hors assurance facultative chaque mois en fonction du solde débiteur, compte tenu des achats antérieurs et des remboursements déjà effectués. Si le montant des sommes dues varie jusqu'à 30 €, votre mensualité est égale au solde débiteur, de 30.01 € à 600 € : 30 €, de 600.01 € à 1200 € : 60 €, de 1200.01 € à 1800 € : 90 €, de 1800.01 € à 3000 € : 120 €, plus de 3000 € : 5 % du solde débiteur. Le coût du crédit varie selon le montant et la durée du découvert utilisé. Exemple pour une utilisation de 400 € effectuée le 20 avril 2010 : vous remboursez sur 15 mois à partir du 5 mai 2010, 14 mensualités de 30 € et une quinzième mensualité ajustée de 29.71 € au TEG révisable de 21.31 %, coût de l'utilisation : 49.71 €, valable pour une première utilisation remboursée en totalité avant réutilisation du compte. Sous réserve d'acceptation du dossier par BNP Paribas Personal Finance, Cetelem est une marque de BNP Paribas Personal Finance, 1 boulevard Haussmann 75 009 Paris, Société Anonyme au capital de 453 225 976 €, 542 097 902 RCS Paris. Vous bénéficiez d'un délai de rétractation. N° ORIAS : 07 023 128 (www.orias.fr).

- 1 - Comment régler vos achats ?
- 2 - Comment obtenir des précisions sur votre relevé ?
- 3 - Comment connaître le montant de votre réserve disponible ?
- 4 - Comment augmenter votre réserve d'argent à crédit ?
- 5 - Que faire si votre carte a été perdue ou volée ?
- 6 - Que faire si vous changez d'adresse ?
- 7 - Que faire si vous changez d'état civil ?
- 8 - Que faire si vous changez de domiciliation bancaire ou postale ?
- 9 - Comment obtenir une 2^e carte pour votre conjoint ?
- 10 - Quelles garanties offre l'option Assurance ?
- 11 - Comment recevoir un chèque "coup de cœur" ?

1- Comment régler vos achats?

Vous choisissez de régler la totalité de vos achats sans frais ou d'échelonner vos paiements par mensualités.

■ LE PAIEMENT DIFFÉRÉ EN FIN DE MOIS, SANS FRAIS

Vous préférez régler tous vos achats à réception de votre relevé de compte.

- Par prélèvement du montant total de vos achats sur votre compte bancaire ou postal, sans frais, le 5 du mois suivant l'arrêté des comptes.

- Par l'envoi d'un chèque bancaire ou postal : dès réception de votre relevé de compte et avant le 5 du mois suivant, vous réglez par chèque le montant complémentaire à votre prélèvement mensuel minimum et payez ainsi la totalité de vos achats du mois, sans frais.

Vous adressez le talon d'identification de votre relevé de compte et votre chèque à Cetelem, à l'adresse suivante : Centre de traitement - TSA 30002 - 33688 Mérignac Cedex.

■ LE PAIEMENT PAR MENSUALITÉS

Parfois, le manque de trésorerie vous empêche de profiter d'une offre intéressante et vous oblige à patienter avant de faire vos achats. Avec votre carte Rive Gauche, vous pouvez bénéficier d'une réserve de crédit renouvelable. Un prélèvement minimum est effectué automatiquement sur votre compte bancaire ou postal le 5 de chaque mois, en fonction des sommes dues :

| | |
|--|---------------------------|
| Si le montant des sommes dues varie : | Votre mensualité est de : |
| Jusqu' à 30 € | le solde débiteur |
| de 30.01 à 600 € | 30 € |
| de 600.01 à 1200 € | 60 € |
| de 1200.01 à 1800 € | 90 € |
| de 1800.01 à 3000 € | 120 € |
| plus de 3000 € | 5 % du solde débiteur |

Vous pouvez, à votre gré, effectuer un remboursement anticipé des sommes dues. Il vous suffit de choisir le montant que vous souhaitez régler et d'adresser à Cetelem le règlement correspondant et le talon d'identification de votre relevé de compte, à l'adresse suivante : Cetelem, BP 900 - 20 avenue Georges Pompidou 92 595 Levallois-Perret Cedex.

Si vous effectuez des achats pour un montant inférieur à 30 euros, ce montant est automatiquement prélevé sur votre compte bancaire ou postal. Vous en êtes informé par un message au bas de votre relevé de compte.

2- Comment obtenir des précisions sur votre relevé ?

En fin de mois, vous recevez un relevé de compte précis et détaillé de tous vos achats. Vous pouvez vérifier à tout instant les montants de votre relevé de compte en les comparant aux tickets de caisse correspondants.

■ LE DÉTAIL DE VOS ACHATS

Pour toute information sur le détail de vos achats, vos remises, adressez-vous à l'accueil carte Rive Gauche :

par téléphone: 01 44 39 81 81

par e-mail: www.lebonmarche.com, rubrique "Contactez-nous"

par fax: 01 44 39 81 19

par courrier: Le Bon Marché, accueil carte Rive Gauche
24 rue de Sèvres - 75007 Paris

■ LES MOUVEMENTS FINANCIERS

Pour toute information concernant des mouvements financiers figurant sur votre relevé (prélèvement, paiement différé...), contactez Cetelem :

par téléphone: du lundi au vendredi de 9 h à 19 h, le samedi de 9 h à 16 h au 0 820 205 183 (0,12 € la minute)

par courrier: Cetelem - Le Bon Marché - Service client
95908 Cergy Pontoise Cedex 9

3- Comment connaître le montant de votre réserve disponible ?

■ SUR VOTRE RELEVÉ DE COMPTE

En fin de mois, vous recevez un relevé de compte précis et détaillé de tous vos achats sur lequel figure le montant de votre réserve disponible à la date d'arrêtés des comptes.

■ À TOUT INSTANT...

Vous pouvez consulter votre compte :

- en composant le 0 820 205 183 (0,12 € la minute)
7 jours sur 7 et 24 heures sur 24

4- Comment augmenter votre réserve d'argent à crédit ?

Vous pouvez décider d'augmenter votre réserve d'argent à crédit selon les conditions prévues à votre contrat.

Pour cela, présentez-vous à l'accueil carte Rive Gauche muni de votre dernier justificatif de revenus ou joignez-le à une demande par courrier :

Le Bon Marché - accueil carte Rive Gauche
24 rue de Sèvres - 75007 Paris

5- Que faire si votre carte a été perdue ou volée ?

- Faites opposition par téléphone en contactant l'accueil carte Rive Gauche au 01 44 39 81 81, aux horaires d'ouverture du magasin :
de 10h à 20h les lundis, mardis, mercredis et samedis
de 10h à 21h les jeudis et vendredis
- Déclarez la perte ou le vol de votre carte au commissariat de police.
- Adressez-nous un récépissé de perte ou de vol :
Le Bon Marché, accueil carte Rive Gauche
24 rue de Sèvres - 75007 Paris
Une nouvelle carte sera automatiquement mise à votre disposition. Vous pourrez soit la retirer à l'accueil carte Rive Gauche sur simple présentation d'une pièce d'identité soit elle vous sera adressée par courrier recommandé.

6- Que faire si vous changez d'adresse ?

Pour modifier vos coordonnées, envoyez une copie de votre nouvelle quittance EDF à Cetelem :
Cetelem - Le Bon Marché - Service client
95908 Cergy Pontoise Cedex 9

7- Que faire si vous changez d'état civil ?

Pour modifier votre état civil et créer une nouvelle carte, rendez-vous à l'accueil carte Rive Gauche muni d'une photocopie de votre livret de famille.

8- Que faire si vous changez de domiciliation bancaire ou postale ?

Vous devez remplir un nouveau formulaire d'autorisation de prélèvement bancaire. Pour l'obtenir, rendez-vous à l'accueil carte Rive Gauche du Bon Marché ou contactez-nous :

par téléphone : 01 44 39 81 81

par e-mail : www.lebonmarche.com, rubrique "Contactez-nous"

par fax : 01 44 39 81 19

par courrier : Le Bon Marché, accueil carte Rive Gauche
24 rue de Sèvres - 75007 Paris

10- Quelles garanties offre l'option Assurance ?

Si vous avez choisi l'option Assurance facultative avec votre carte Rive Gauche, vous bénéficiez des garanties suivantes, selon les conditions figurant dans la notice d'information de votre contrat :

■ EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE LA CARTE

Le montant des achats effectués frauduleusement avec votre carte est pris en charge par l'assurance. Vous devez déclarer les opérations frauduleuses au plus tard 90 jours après la date du relevé de compte sur lequel elles apparaissent.

■ EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT

Si vous êtes victime d'une maladie ou d'un accident entraînant une incapacité de travail d'au moins 90 jours consécutifs (délai de carence), vos remboursements mensuels minimums sont réglés par l'assurance à partir du 91^e jour d'arrêt.

■ EN CAS DE DÉCÈS OU D'INVALIDITÉ PERMANENTE OU TOTALE

Votre dossier est réglé par l'assurance.

Assurance facultative souscrite par BNP Paribas Personal Finance auprès de la Sté CARDIF Assurances Risques Divers, SA au capital de 14 784 000 €, n° 308 896 547 RCS Paris dont le siège social est au 1 boulevard Haussmann 75009 Paris, entreprise régie par le code des assurances.

9- Comment obtenir une 2^e carte pour votre conjoint ?

Il suffit d'en faire la demande. Cette 2^e carte donne à votre conjoint un accès à votre compte.

Pour l'obtenir, rendez-vous à l'accueil carte Rive Gauche ou contactez-nous :

par téléphone : 01 44 39 81 81

par e-mail : www.lebonmarche.com, rubrique "Contactez-nous"

par fax : 01 44 39 81 19

par courrier : Le Bon Marché, accueil carte Rive Gauche

24 rue de Sèvres - 75007 Paris

11- Comment recevoir un chèque “coup de cœur”?

Sur simple demande à Cetelem au 0 820 205 183 (0,12 € la minute), vous recevez, sans formalité et en toute discrétion, un chèque bancaire à votre nom pour financer toutes vos envies, dans la limite de votre réserve disponible.

Vous recevez votre chèque dans un délai de 48 heures ou Cetelem effectue un virement de la somme correspondante sur votre compte bancaire ou postal.